

# Guide Pratique des activités périscolaires

## Ecole des Lèves-et-Thoumeyragues

### Année 2017-2018



# Les TAP

Les TAP : **temps d'activités périscolaires** ont été mis en place par la CDC du Pays Foyen dans toutes les communes de son territoire, suite à la réforme des rythmes scolaires.

Les activités proposées se veulent en adéquation avec la réforme et tendent à prendre en compte au mieux le rythme et les besoins de l'enfant.

Ce sont des activités péri éducatives **gratuites et facultatives**.

## Les lundis, jeudis et vendredis

### de 15h30 à 16h30



	Lundi	Jeudi	Vendredi
TPS/PS Christine	Lecture d'histoires sur les animaux	Les animaux de nos campagnes Activités manuelles	Baby gym
PS Lisa	Bricolages colorés	Jeux libres : puzzles, perles, jeux de constructions...	
MS/GS Frédérique	Jeux sportifs en commun	Le retour des vacances Activités manuelles	Jeux libres : puzzles, perles, jeux de constructions...
MS/GS Yoan		Jeux libres : puzzles, perles, jeux de constructions...	Jeux de Foulard
GS/CP Aurore	Les jeux en solitaires Activités manuelles	Jeux sportifs en commun	Jeux libres : puzzles, perles, jeux de constructions...
GS/CP Alice	Jeux libres : puzzles, perles, jeux de constructions...		La nature Activités manuelles



À partir  
de 6 ans

## Le Périscopolaire

### Multisites c'est :



Le lundi Eynesse  
16H30-18H00  
Sport

### Une école multisports à Eynesse :

. C'est du sport une fois par semaine encadré par Vincent, éducateur sportif. L'enfant s'engage à l'année afin de découvrir les grandes familles d'activités sportives telles que l'athlétisme, le rugby flag , la motricité, l'acrosport et le disc golf.

**Et**



Du 18 septembre 2017 au 08 juin  
2018

### Un atelier culturel aux Lèves:



Le vendredi  
Les lèves  
16H30-18H00

« C'est VOUS les artistes »... tout au long de l'année vous pourrez réaliser de la mosaïque avec plusieurs supports de matière, réaliser des bijoux en perle de rocailles mais aussi des ateliers Land 'art avec Alice

## Essai gratuit du 18 au 30 septembre 2017

Pour une inscription définitive, contactez le bureau enfance

Pour toute information complémentaire, contactez Christophe Diot au 06 85 65 64 80

## *Modalités d'inscription*

- Si votre enfant fréquente seulement les TAP, veuillez remplir un dossier bleu qui est à retirer auprès de Marion, directrice des TAP.
- Si votre enfant fréquente les TAP et le Périscolaire multi site ou une autre structure de la Communauté des Communes, veuillez prendre rendez-vous pour compléter un dossier unique auprès du bureau enfance jeunesse :

**12, boulevard Garrau 33220 Sainte-Foy-la-Grande, en face de la place du Foirail-contact : 05 57 46 35 61**

- Lorsque celui-ci est inscrit aux activités, cela rend sa présence **incontournable**, sur toute la durée de l'activité même s'il ne participe pas activement.

**/!** Le périscolaire étant facultatif, les enfants qui ne participent pas aux TAP retournent dans leur famille. Aucun moyen de garde n'étant assuré en parallèle.



## *Tarifs mensuels Périscolaire multisites 2017 2018*

Quotient familial	Tarif
1 - 0 à 299	5,00 €
2 - 300 à 499	5,80 €
3 - 500 à 699	6,70 €
4 - 700 à 899	7,70 €
5 - 900 à 1099	8,80 €
6 - 1100 à 1299	9,90 €
7 - 1300 à 1499	11,20 €
8 - 1500 à 1699	12,60 €
9 - 1700 à 1899	14,10€
10 - 1900 et plus	15,70 €

### **Les TAP sont gratuits.**

Pour les résidents hors CDC, ajoutez 3 € par mois.

Les écoles Multi-sites (EMS) 2 soirs par semaine de la sortie des classes jusqu'à 18h00 sont :

Pineuilh, Eynesse/Les lèves, St André et Appelles, St Avit St Nazaire et Port Ste Foy.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES de la communauté de commune du Pays Foyen

### Présentation générale

**Adresse :** 2, avenue Georges Clémenceau

33220 PINEUILH

Tel: 05 57 46 20 58 Mail : [contact@paysfoyen.fr](mailto:contact@paysfoyen.fr)

**Gestionnaire :** M. David ULMANN, Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen

**Directrice du service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Culture:** Magalie COMMUNAL

**Coordinateur T.A.P. et Périscolaire :** Christophe DIOT

**Animateurs maternelles :** un animateur pour 10 en APS et un animateur pour 14 en TAP

**Animateurs élémentaires :** un animateur pour 14 en APS et un animateur pour 18 en TAP

### Fonctionnement

#### **Périodes d'ouverture:**

Tous les périscolaires (TAP, APS) fonctionnent durant toute l'année scolaire hors vacances scolaires et jours fériés.

#### **Prise en charge:**

Les enfants sont récupérés par les animateurs dès la sortie des cours pour les APS ou au réfectoire pour les TAP qui ont lieu après la pause méridienne.

Lorsqu'un enfant débute l'activité du TAP, il ne peut être récupéré pendant la durée de celle-ci.

Si l'enfant n'est pas inscrit aux TAP, les parents ont pour **obligation** de récupérer leur enfant, aucun service de garde en parallèle n'étant assuré pendant ces temps-là.

**En cas de retard**, les parents ou la personne désignée par les parents sont priés de prévenir l'école. La Communauté de Communes se réserve le droit de facturer tout retard jugé injustifié selon le tarif en vigueur.

#### **Le Mercredi :**

Les enfants inscrits à l'ALSH de Pineuilh et de Pellegrue sont pris en charge dès la fin des cours et sont acheminés en bus par votre commune. Ils y prendront leur repas avant de participer aux activités l'après-midi. Les enfants qui ne sont pas inscrits à l'ALSH doivent être récupérés à la fin des cours. Aussi, il n'y a pas de restauration assurée ce jour-là.

## Inscriptions

### Modalités :

L'inscription du participant est conditionnée par:

- Le dossier d'inscription complété et signé par le ou les parents et/ou le représentant légal,
- La remise des documents demandés dans le dossier d'inscription,
- Le paiement dans les conditions énumérées ci-dessous.

### Tarification:

-**Les TAP** : les temps d'activités péri éducatives sont gratuits.

-**Le Pérécolaire multi sites** : activité payante selon une grille tarifaire évaluée en fonction du quotient familial. (CF grille tarifaire).

### Conditions de paiement :

-Par règlement en numéraire à la trésorerie : 138, rue de la république, 33220 Sainte Foy La Grande. Si vous choisissez ce mode de règlement, veuillez rapporter la facture. En venant régler, un reçu vous sera remis.

-Par chèque bancaire ou postal adressé à la trésorerie 138, rue de la république, 33220 Sainte Foy La Grande. Si vous choisissez ce mode de règlement, pensez à joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.

-Par carte bancaire sur le site de la CDC [www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr) (rubrique enfance jeunesse).

### Désistement en cours d'activité :

Toute interruption d'activité, quel que soit le motif, et/ou renonciation à certaines prestations comprises dans le programme ne pourront faire l'objet d'un remboursement de la part de l'organisateur. Sauf cas de maladie (certificat médical à l'appui) ou cas de force majeure.

Un enfant inscrit s'engage à venir toute l'année sauf en cas de maladie. S'il ne vient pas durant une longue période sans motif, il ne pourra pas être repris.

### Modifications du programme d'activités:

L'organisateur peut se voir dans l'obligation, en cas de circonstances exceptionnelles ou d'empêchement majeur, de modifier un lieu d'activités, un programme ou ses prestations. Dans cette éventualité, l'organisateur proposera des prestations de remplacement de qualité équivalente ou supérieure sans supplément de prix, ou, à défaut, le remboursement des prestations non fournies.

## Discipline

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers l'équipe d'encadrement et les autres participants, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées. Dans le cas où le **comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement de l'activité**, ou dans le cas où celui-ci ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, **l'organisateur se réserve le droit d'en informer ses parents et d'interrompre ses activités.**

## Santé

### Frais médicaux :

Il est possible qu'une avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, etc...) pour un participant soit effectuée. Dans cette éventualité, vous recevrez une facture correspondante aux frais médicaux avancés. Dès réception de votre règlement, nous vous adressons la feuille de soins que vous adresserez à votre caisse de sécurité sociale afin d'obtenir le remboursement, puis à votre mutuelle pour le complément.

### **Maladie :**

En cas de maladie, l'enfant ne sera pas admis lors de l'accueil.

Toute maladie contagieuse doit être signalée par les parents.

Pour toute maladie chronique nécessitant des soins particuliers, un PAI peut être mis en place si nécessaire.

Dans certains cas précis, il est possible de donner des médicaments avec autorisation parentale écrite et ordonnance médicale.

Toutes les activités sont menées dans un souci permanent de sécurité physique et affective.

### **Divers**

La CdC du Pays Foyen décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

**Il est conseillé aux parents d'équiper leur(s) enfant(s) avec une tenue adéquate au climat et aux activités.**

Règlement intérieur à conserver

# Notes

- 
- 
- 
- 
- 
- 
-

# Répertoire 2017 2018

## **Bureau Enfance Jeunesse**

Accueil Florence Verprat et Jocye Dessagne au 05.57.46.35.61. ou à inscriptions-enfance@paysfoyen.fr

12 Boulevard Garrau 33 220 Sainte-Foy-La-Grande

## **Coordinateur PEDT**

Christophe Diot au 06. 85. 65. 64. 80 ou à cdc-sports@paysfoyen.fr

## **Directrice T.A.P.**

Marion Verneuil au 05 56 61 33 23 ou 06 23 52 27 53 ou à alsh-pellegrue@paysfoyen.fr

## **ALSH LES P'TITS POTES**

### **PINEUILH**

Responsable : Karine Bossuet au 05 57 46 58 03 ou 06 31 05 43 99 ou à ptits-potes@paysfoyen.fr

### **MÉZIÈRES**

Responsable : Céline Galissaire au 06 77 73 80 62 ou à ptits-potes@paysfoyen.fr ou à perisco-celine@paysfoyen.fr

### **ALSH PELLEGRUE**

Responsable : Marion Verneuil au 05 56 61 33 23 ou 06 23 52 27 53 ou à alsh-pellegrue@paysfoyen.fr

### **ESPACE ADOS PELLEGRUE**

Responsable : Simon Barat 05 56 61 33 23 ou 06 42 91 06 93 ou à ados-pellegrue@paysfoyen.fr

### **ANIMATION JEUNESSE / SPORT-VACANCES**

Responsable : Vincent Barthès 07 76 00 88 98 ou à perisco-vincent@paysfoyen.fr

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

2 Avenue Georges Clemenceau 33220 Pineuilh 05 57 46 20 58 contact@paysfoyen.fr

[www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr)